

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Entraigues sur la Sorgue, le 5 septembre 2023

Mise en chômage du Canal de Vaucluse 23 septembre - 10 octobre 2023

Le Canal de Vaucluse est une branche particulière du réseau des Sorgues : vieux d'au moins mille ans, il permet de faire transiter une partie de l'eau issue de la Fontaine de Vaucluse en dehors de sa zone d'écoulement naturelle (bassin versant), jusqu'à Sorgues et Avignon. Considéré comme un cours d'eau non domanial par la réglementation, il appartient aux propriétaires riverains qui sont responsables de son entretien au droit de leur parcelle. Toutefois, au regard de l'intérêt général lié à la lutte contre les risques d'inondation liés à cet ouvrage, le Syndicat Mixte du Bassin des Sorgues intervient pour la bonne gestion du Canal de Vaucluse.

Afin d'assurer les opérations annuelles d'entretien, et la réalisation de travaux de lutte contre les inondations et de protection de berges, le Canal de Vaucluse sera mis en chômage :

du samedi 23 septembre 2023 au mardi 10 octobre 2023 inclus

Cette mise en chômage consiste en un abaissement artificiel du débit et de la hauteur d'eau du Canal de Vaucluse afin de nettoyer le lit, enlever les embâcles, faucarder la végétation aquatique, débroussailler les berges, et libérer le canal de tout obstacle au bon écoulement des eaux.

Ces opérations sont entreprises dans le cadre d'une déclaration d'intérêt général, prononcée par arrêté préfectoral, sur la base du Plan pluriannuel de gestion et d'entretien du bassin versant des Sorgues et du Canal de Vaucluse.

Les communes concernées sont : Châteauneuf-de-Gadagne, Jonquerettes, Saint-Saturnin-lès-Avignon, Vedène, Entraigues-sur-la-Sorgue, Sorgues et Le Pontet.

Les riverains et usiniers sont invités à profiter de cette période de chômage pour réaliser les travaux leur incombant, notamment sur leurs ouvrages en respectant la date impérative de remise en eau le 10 octobre.

Les modalités et les manœuvres de mise en chômage sont les suivantes :

- samedi 23 et dimanche 24 septembre: Réglages pour réduction progressive et générale des débits, contrôle de mise hors d'eau et de consignation des ouvrages usiniers,
- lundi 25 septembre : démarrage effectif des opérations d'entretien,
- vendredi 29 septembre en fin de journée : deuxième réduction générale des débits,
- du lundi 9 octobre jusqu'au mardi 10 octobre : Remises en eau progressives.

Il est précisé qu'en cas de conditions météorologiques défavorables ou de circonstances étrangères à la gestion du canal, la date de clôture du chômage sera reportée à huitaine.

Relations presse: Gilles PRIORESCHI - 04 90 83 68 25 / g.prioreschi@laSorgue.fr